

Berne, 3 décembre 2025

Session d'hiver 2025 : recommandations de pro-salute.ch concernant les objets de politique de santé du Conseil national

Date	Numéro	Objet	Recommandation	Développement
08.12.25	25.041	Budget 2026 assorti du plan intégré des tâches et des finances 27-29 Bloc 7 « Santé » / Crédit A 231.0213	Approbation de la minorité II Stadler de la commission	Tox Info Suisse remplit une fonction indispensable, parfois vitale. Sa survie est gravement menacée depuis le retrait de financeurs privés. Du point de vue des payeurs et payeuses de primes, des assurés, des patientes et des patients, il est absolument nécessaire de garantir la poursuite du centre de contact et de conseil, y compris la hotline disponible 24 heures sur 24. La (grande) minorité Stadler souhaite allouer les fonds nécessaires à cet effet.
08.12.25	25.041	Budget 2026 assorti du plan intégré des tâches et des finances 27-29 Bloc 7 « Santé » / Crédit A 200.0001 (Budget global OFSP et SEFRI)	Approbation de la minorité VII Wettstein de la commission	La minorité souhaite que l'« Étude suisse sur la santé » ne soit pas interrompue, mais qu'elle soit menée de manière définitive après la phase pilote réussie. L'étude fournira des séries de mesures sur les influences de l'environnement sur la santé humaine (notamment les traces de métaux lourds, de pesticides, de PFAS, etc. dans le corps humain) et permettra d'identifier des liens jusqu'ici inconnus entre le travail, les conditions de travail et les facteurs de santé physiques et psychosociaux. L'étude de santé comblera ainsi une énorme lacune de connaissances en Suisse et contribuera par exemple de manière décisive à orienter les mesures de prévention de manière ciblée vers les groupes de population les plus exposés.
08.12.25	25.041	Budget 2026 assorti du plan intégré des tâches et des finances 27-29 Bloc 7 « Santé » / Crédit A 200.0001 (Budget global OFSP)	Approbation de la minorité II Wettstein, la minorité IV Wyss et la minorité V Zybach de la commission	Les minorités II à VII concernant le budget global de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) se complètent et sont, du point de vue de pro-salute.ch, chacune pertinente, puisqu'elles permettent de prévenir des maladies coûteuses, d'améliorer la prise en charge et de renforcer la protection de la santé. Trois d'entre elles méritent d'être soulignées : <ul style="list-style-type: none"> La minorité II demande une augmentation de CHF 400'000 pour les tâches de préparation, de collecte et de coordination en faveur des soins palliatifs, en vue de la mise en œuvre de la motion 20.4264 « Financement adéquat des soins palliatifs ». La minorité IV réclame une hausse de CHF 2 millions pour les mesures de radioprotection. Un renforcement de la radioprotection permet de prévenir des maladies à long terme et réduit ainsi les futurs coûts de santé.

pro-salute.ch, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes

Date	Numéro	Objet	Recommandation	Développement
				<ul style="list-style-type: none"> La minorité V souhaite augmenter de CHF 2 millions les ressources destinées à la prochaine phase de la stratégie pluriannuelle de lutte contre les maladies non transmissibles (MNT), notamment afin d'améliorer l'accès à l'information pour prévenir les maladies.
08.12.25	25.041	Budget 2026 assorti du plan intégré des tâches et des finances 27-29 Bloc 7 « Santé » / Crédit A 231.0213	Approbation de la minorité I Giacometti de la commission	La minorité demande des moyens supplémentaires de CHF 250'000 dans le domaine des maladies transmissibles . Par rapport à l'année précédente, il ne s'agit pas d'une augmentation, mais d'une réduction moins drastique en faveur du programme pluriannuel « NAPS : Stop au VIH, aux virus des hépatites B et C et aux infections sexuellement transmissibles ». Du point de vue de pro-salute.ch, un financement adéquat du programme est essentiel pour protéger efficacement la population contre des maladies évitables et potentiellement graves.
09.12.25	17.480	Iv.pa. (Weibel) Bäumle. Urgences hospitalières . Taxe pour les cas bénins	Classer Iv.pa. (Soutenir les minorités)	pro-salute.ch recommande de classer l'initiative parlementaire. Il est apparu qu'elle n'est pas réalisable. Le projet de mise en œuvre présenterait des inégalités entre les cantons qui ne sauraient être justifiées. La personne concernée n'est pas en mesure d'évaluer si, dans un cas particulier, il s'agit d'un cas bénin ou non. Cependant, des frais d'admission vont inquiéter et dissuader en particulier les personnes ayant de faibles compétences en matière de santé ou celles qui sont défavorisées sur le plan socio-économique, même s'il s'agit d'un risque grave pour la santé (par exemple pour des proches). La mesure manque ainsi son objectif de décharger les urgences des hôpitaux et met en danger la santé de la population en Suisse.
19.12.25	20.490	Iv.pa. Hurni. Industrie pharmaceutique et médecine. Plus de transparence!	Ne pas classer Iv.pa. (Soutenir la minorité Wyss)	Le dernier jour de la session, la majorité de la CSSS-N propose de classer cette initiative parlementaire. Du point de vue de pro-salute.ch, il conviendrait toutefois d'examiner le projet et de planifier sa mise en œuvre. Elle demande à juste titre plus de transparence dans un domaine où les patientes et patients signalent régulièrement qu'ils se sentent insuffisamment informés et orientés. La création de transparence dans les soins est une préoccupation centrale de pro-salute.ch. Elle minimise les incitations inappropriées et renforce la traçabilité des décisions et, par conséquent, la confiance dans les traitements.

pro-salute Suisse, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes, vous remercie d'avoir pris en considération ces recommandations !

pro-salute.ch, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes